

**Décret sur les SPF-PL :
Une opportunité de perte pour la restructuration du réseau,
un frein à l'installation des jeunes**

Suite à la parution au Journal Officiel du décret relatif aux modalités de création et de fonctionnement des sociétés de participations financières de professions libérales (SPFPL) de pharmacies, le Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO) salue la parution du décret mais déplore un dispositif beaucoup trop contraignant.

Comme l'explique Pascal Louis, président du CNGPO : « ne pas dissocier capital et droit de vote est une erreur, nous aurions souhaité que la dérogation permettant de les séparer ne soit pas supprimée. Ce point précis sera préjudiciable pour notre profession ».

« En effet, ce décret ne permet pas de préparer une restructuration du réseau de manière efficace, pire il est un frein à l'installation notamment pour les jeunes confrères », déclare Pascal Louis. « La profession prône que le pharmacien exploitant doit être majoritaire, c'est le cas de figure le plus simple. Mais encore faut-il que ce soit toujours possible. A titre d'exemple, lorsque qu'un jeune diplômé sort de la faculté, il n'est pas toujours simple pour lui, s'il le souhaite, d'acheter une pharmacie à hauteur de 51%. Ce décret entraîne également l'impossibilité d'utiliser les Selas et engendre la problématique de leur fermeture ».

« Certes, la négociation d'achat d'une officine nécessite une grande vigilance. Toutefois, les pactes d'associés permettent, par exemple, de définir des modalités de sortie pour qu'à terme le pharmacien exploitant devienne majoritaire, ce qui est le but recherché », poursuit Pascal Louis.

« Des solutions existaient sans que l'on utilise un outil aussi contraignant que celui prévu dans le décret. La profession a été trop frileuse, une fois encore... », conclut Pascal Louis.

*Le Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO) réunit, au travers de 12 Groupements (ALPHEGA PHARMACIE FRANCE, APSARA, CEIDO, COFISANTE, EVOLUPHARM, FORUM SANTE, GIPHAR, GIROPHARM, OPTIPHARM, PHARMODEL GROUP, PLUS PHARMACIE, RESEAU SANTE), 11.000 pharmacies.